



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/125
Direction territoriale du Havre**

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Chaussée Pondichéry sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n°5269 et en vue d'y stationner des ensembles routiers.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS DUSAULS ET FILS, 167 rue du Moulin à Vent – 76760 YERVILLE est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TRANSPORTS DUSAULS ET FILS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n°20-096 portant sur la dépendance susvisée le 19/10/2021.

Description de la dépendance : Une parcelle de terre-plein d'une superficie de 150 m².
Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/06/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n°20-096 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.